

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 141 (1996)
Heft: 4

Artikel: Les menaces qui pèsent sur notre armée de milice
Autor: Roulier, Alfred
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345628>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les menaces qui pèsent sur notre armée de milice

Par le divisionnaire Alfred Roulier ¹

Malgré l'importante réforme qu'elle a subie, l'Armée 95 demeure, aujourd'hui comme hier, une armée de milice, et ce principe est discuté et remis en question dans certains milieux. Au Centre d'instruction de l'armée, qui a pour mission de garantir la qualité et de l'efficacité de l'instruction, les responsables ne sont pas préoccupés par ce problème, mais par le fait que le système typiquement suisse de l'armée de milice semble de plus en plus menacé.

Une armée ou une « garde nationale » ?

Il existe un champ de tensions entre l'attachement sentimental à des valeurs traditionnelles et les impératifs objectifs de la rentabilité ou, plus simplement, entre le « folklore » et le pragmatisme. La question est de savoir si l'armée est en priorité un lien qui unit le peuple ou si elle est un instrument de combat. Dans ce contexte, combien d'engagements en faveur d'associations, de groupes d'intérêt, de manifestations sportives peut-on accorder tout en restant crédible

dans le domaine de l'instruction ?

Evidemment, notre vie quotidienne se trouverait sensiblement appauvrie si ces valeurs branchées sur le sentiment et la tradition disparaissaient. Cependant, en fin de compte, l'armée existe pour sauvegarder notre sécurité et nos intérêts. Il n'est pas possible qu'elle se trouve réduite à une valeur folklorique et que, malgré une reconnaissance du bout des lèvres, on oublie l'indispensable nécessité d'améliorations dans le domaine de ses performances et de sa qualité. Plus grave, travestir la réalité porte préjudice à l'armée de milice et provoque le désintérêt, intellectuel et moral, des jeunes qui n'acceptent pas l'absence de crédibilité et de qualité.

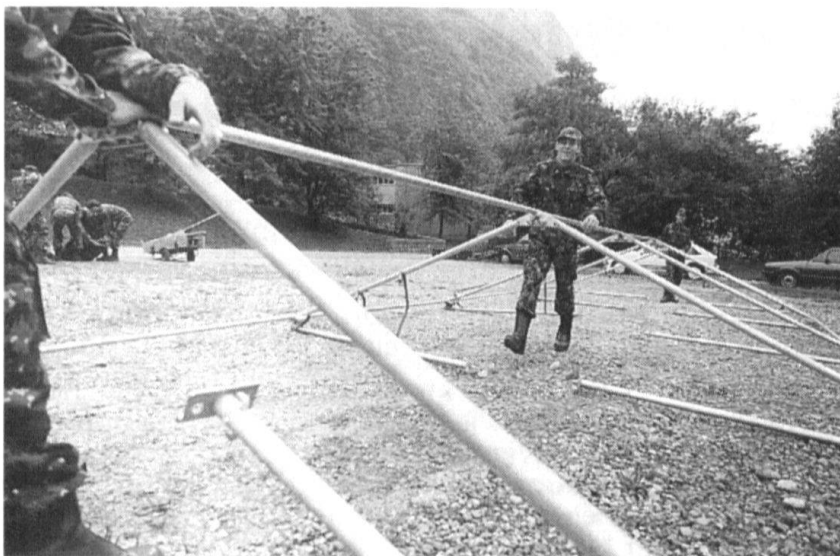
L'évolution de certaines conditions « marginales » apparaît comme un deuxième danger. Il est évident que la menace détermine en premier lieu le genre de prestations que l'armée doit fournir et, partant, ce que nous devons enseigner à Lucerne. Cependant, malgré des conditions clairement définies dans le rap-

port sur la politique de sécurité 90 et dans la nouvelle loi fédérale régissant l'armée et l'administration militaire, il subsiste une marge de manœuvre assez importante dans la fixation des centres de gravité et des efforts principaux.

Un autre paramètre, c'est sans aucun doute le temps disponible pour l'instruction. Il a toujours été strictement limité, mais il l'est encore plus aujourd'hui. Il ne s'agit pas de critiquer la décision qui a conduit à cette situation, mais de mettre en évidence qu'il n'est pas facile d'en tirer toutes les conséquences. De plus, le niveau d'acceptation de l'armée s'est modifié, les possibilités d'organiser des exercices en dehors des terrains de la Confédération, les disponibilités des places d'exercice ont fondu comme neige au soleil.

Pourtant, c'est un danger mortel qui plane sur notre armée, dès l'instant où les élites n'apportent plus leur force de conviction pour appuyer le système de milice, plus précisément lorsqu'elles cherchent à se soustraire à l'école de recrues et aux services d'a-

¹ Commandant du Centre d'instruction de l'armée à Lucerne. Il s'agit d'une version légèrement adaptée de l'exposé présenté à la journée des médias du chef des Forces terrestres le 12 février 1996.



vancement. Si cette attitude se généralisait, nous devrions renoncer à l'idée de préparer l'Armée 95 à de nouveaux défis. En me voulant provocateur, je dirais que « l'obligation de service général est un devoir du citoyen » et que, pour les élèves des écoles supérieures, « ce devoir est volontaire. » Il n'est pas facile de réfuter un tel axiome !

Une armée de milice sans expérience de guerre se trouve confrontée, pendant les services du temps de paix, à des problèmes récurrents. Nous sommes conscients des nombreuses tentations qui la guettent dans le train-train de l'instruction, que ce soit pendant les cours de répétition, dans les cours tactiques/techniques mais, également, dans nos cours de cadres. « Ça s'est toujours fait ainsi » : cette expression idiomatique nous sensibilise au danger que représente une fixation sur des schémas familiers qui nous apportent un senti-

ment de sécurité. Patience et longueur de temps, chez nous, sont nécessaires pour introduire de nouvelles doctrines, de nouvelles méthodes, de nouveaux procédés.

Pensons, par exemple, aux changements qu'exige le passage de tirs avec munitions de combat, effectués sur des pâturages des Alpes ou des Préalpes et considérés jusqu'à maintenant comme le nec plus ultra, aux nouveaux tirs de duel en simulation sur une piste standard. Il s'agit aussi de passer de missions de combat entraînées de manière exclusive à des engagements de sûreté ou d'assistance moins spectaculaires, mais dont les exigences ne sont pas moindres.

Sur cette toile de fond doit se profiler un principe. Si l'on veut atteindre une haute qualité d'instruction, donc une « armée de milice professionnelle », il faut accepter les contraintes qu'impose la réalité. Tout ce que nous entreprenons

doit être mesuré à l'aune de la réalité et des engagements possibles.

Le danger de la superficialité

Les années à venir vont imposer des changements de mentalité, en particulier l'abandon définitif de cette légèreté insupportable qui, trop souvent, fait que, dans notre armée de milice, on cache, on masque ou on adapte à nos besoins la réalité du champ de bataille. Il s'agit de déclarer la guerre à une habitude constante mais fatale, qui veut qu'on parle des réalités de la guerre, par exemple de la menace aérienne, tout en la laissant complètement en marge dans l'instruction quotidienne.

Il faut bien admettre qu'une armée de milice, formée de gros contingents d'infanterie connaissant des conditions de service en campagne dans un environnement qui lui est de moins en moins favorable, se trouve confrontée au danger de se limiter à ce qu'il est possible de faire. Le nouvel « esprit de Lucerne » doit contribuer à juguler ce danger, à promouvoir une logique conséquente dans la pensée et à empêcher que se perpétuent des habitudes absurdes :

- Des décisions tactiques si floues que les subordonnés doivent prendre leur décision en jouant à pile ou face.
- Des critiques d'exercice, dans des états-majors su-



périeurs, faites de manière si générale que les participants sont obligés de chercher péniblement entre les lignes ce qui les concerne.

– Un ennemi qui n'est pas pris au sérieux et qui, par principe, n'a pas d'autre intention que de pousser de A à B, en s'empêtrant dans notre verrou

d'infanterie, ce qui nous donnera l'occasion de lancer une belle action de flanc victorieuse contre son secteur de regroupement. On considère l'ennemi comme vraiment complaisant, puisqu'il veut bien déboucher sur le terrain prévu pour notre riposte !

En dernière analyse, la troupe ne paie-t-elle très

cher la sauvegarde de la sacro-sainte liberté de manœuvre de ses commandants dans le domaine de l'instruction ? Ceux-ci ne doivent-ils pas admettre que leur rôle actuel est davantage de gérer des formations d'instruction que de commander des unités de combat ?

A. R.

Rectificatif

Dans la *RMS* de janvier dernier, numéro spécial consacré aux Forces aériennes, nous avons attribué faussement la photo de la page de couverture. En réalité, cette photo et la plupart de celles qui illustrent les articles consacrés à la DCA ont été faites par l'adjudant sous-officier E. Bohnenblust. Avec nos excuses... (réd.)